



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 septembre 2025



Délibération n° 2025/55

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 05 juin 2025

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement l'article 9,

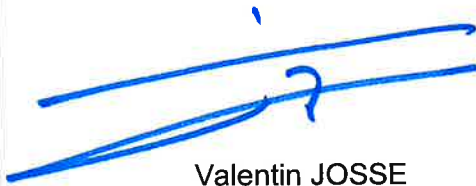
Vu le règlement intérieur institutionnel du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et notamment son article 11,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration :

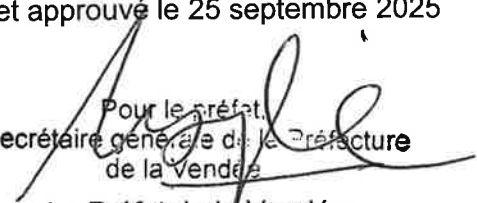
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 05 juin 2025, joint en annexe à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 25 septembre 2025



Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée

Le Préfet de la Vendée
Nadia SEGNIER